

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE

BR / BC / B1V / B2V / BE Essai Initial

Public visé :

- Électriciens confirmés ou débutants encadrés
- Agents de maintenance électrique
- Techniciens d'installation, dépannage et travaux
- Toute personne devant réaliser des opérations d'ordre électrique sur installations BT

Prérequis :

- Connaissances de base en électricité (obligatoires).
- Maîtrise de la langue française (oral et écrit).
- Expérience minimale en installation ou maintenance recommandée.

Durée de la formation :

21h (3 jours)

Possibilité d'adapter la durée selon les besoins de l'entreprise.

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez-nous contactez au 06 80 51 82 67 ou par mail : contact@jr2f-prevention.fr

Objectifs de la formation :

Former le personnel électricien amené à réaliser des travaux, interventions, opérations et essais sur des installations électriques basse tension.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY
JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026

- Réaliser des interventions de dépannage, de mesure, de consignation et d'exploitation en basse tension.
- Exécuter des essais, vérifications et mesures dans les règles de sécurité (BE Essai).
- Mettre hors tension une installation et assurer sa consignation (BC).
- Intervenir sur des installations en basse tension selon la norme **NF C 18-510**.
- Permettre à l'employeur de disposer des éléments nécessaires à la délivrance de l'habilitation électrique

« À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de travailler en sécurité dans un environnement électrique non sous tension, en appliquant les règles de prévention adaptées à son rôle. »

Moyen et modalité :

Présentiel

Alternance de théorie et de cas pratique

A l'issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre par le centre de formation une attestation de suivi de formation.

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Evaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

- Questionnaire

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY
JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Délai d'accès :

Un délai d'accès minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées par JR2F PREVENTION sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

CAP EMPLOI

6 Bis Boulevard Victor Hugo
78300 Poissy
Tél : 01 34 01 30 00

APAJH Yvelines

11 Rue Jacques Cartier
78280 Guyancourt
Tél : [01 61 37 08 00](tel:0161370800)
Email : contact@apajh-yvelines.org

SAMSAH Altitude

39 Rue Renoir
78960 Voisins-le-Bretonneux
Tél : 01 30 68 63 10
Contact : samsah.voisins@amisdelatelier.org

Evaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formations avec les formateurs dispensés.

Prix :

2000€ HT

Contact :

GERONIMI Jean-rené

contact@jr2f-prevention.fr

06 80 51 82 67

QUELQUES CHIFFRES :

	<u>Promotions</u>	<u>Taux de satisfaction : en %</u>	<u>Nombre de stagiaire :</u>
<u>2025</u>	<u>NEANT</u>	<u>NEANT</u>	<u>NEANT</u>
<u>2026</u>	<u>NC</u>	<u>NC</u>	<u>NC</u>

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY

JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026

PROGRAMME DE LA FORMATION DETAILLEE

FORMATIONS POUR ELECTRICIENS

POUR QUI ? :

-Tout salarié électricien exécutant ou chargé de travaux travaillant sur les installations électriques, dépannant, entretenant, consignnant un ouvrage électrique, recherche de pannes, mesures, essais, manœuvres...

PRE-REQUIS :

-Avoir, dans le DOMAINE DE TENSION considéré sur les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS ELECTRIQUES, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnel et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques
- Identifier les dispositifs de protections contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur ENVIRONNEMENT
- Lire un schéma électrique et reconnaître les MATERIELS à partir de leurs symboles

OBJECTIFS :

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites
- Décrire le principe d'une HABILITATION
- Donner la définition d'une HABILITATION
- Préciser les rôles de chacun
- Donner les PGP à appliquer au cours d'une OPERATION électrique
- Décrire les séquences de la MISE EN SECURITE d'un circuit et préciser le déroulement des opérations de VAT
- Citer les équipements de protections collectives et leur fonction
- Citer les équipements de protections individuelle et leur limite
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans L'ENVIRONNEMENT
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'article 13

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY
JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026

Une partie PRATIQUE est prévu pour chaque niveaux de formations

- Savoir repérer et reconnaître un ENVIRONNEMENT à risque
- Savoir appliquer la prévention du risque électrique dans le cadre des TRAVAUX D'ORDRE ELECTRIQUE
- Préparer les TRAVAUX D'ORDRE ELECTRIQUE
- Assurer la direction des TRAVAUX confiés à des EXECUTANT
- Réaliser une CONSIGNATION en une et/ou deux étapes
- Réaliser un dépannage avec nécessité de CONSIGNATION
- Réaliser une CONNEXION / DECONNEXION
- Réaliser une pose de nappe isolante
- Accomplir des ESSAIS électriques seul ou à plusieurs

DUREE :

3 JOURS initial

NIVEAUX OBTENUS :

-B1 / B2 / B1v /B2v /BR /BC /BE Essai

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Alternance d'exposés théoriques, d'analyse et d'exercices pratiques. PC, vidéoprojecteurs et ressources multimédia

- EPI et EPC - VAT – local et armoire électrique Basse Tension ou platine pédagogique selon les sites

SUPPORT PEDAGOGIQUE :

Un support pédagogique est fourni aux stagiaires au début de la formation

SUIVI ET EVALUATION :

Une évaluation pratique et théorique sera effectuée suivant les modalités énoncées dans la norme.

Evaluation de la formation par les stagiaires concernant les objectifs et la qualité.

Responsable Pédagogique : Jean-René Geronimi assure la direction pédagogique de JR2F Prévention.

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY
JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026



Fort de **18 années d'expérience dans le secteur de l'électricité**, il possède une expertise terrain approfondie des installations électriques, des procédures de sécurité et des exigences réglementaires applicables aux environnements professionnels.

Titulaire d'une **certification professionnelle de formateur en habilitation électrique**, il allie compétences techniques et maîtrise pédagogique pour garantir des formations conformes à la norme NF C 18-510.

Il veille à l'adaptation des contenus aux réalités du terrain, à la rigueur des évaluations et à la qualité globale des prestations dispensées.

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY
JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026

ACCESSIBILITE

1. Présentation

JR2F PREVENTION s'engage à garantir l'**accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap**, conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences de la certification **Qualiopi**.

Nos formations en **habilitation électrique** (H0/B0, BR, BE manœuvre, B1V, B2V, BC) sont conçues pour permettre à chaque participant de suivre le programme dans les meilleures conditions, en sécurité et en autonomie.

2. Public visé

- Électriciens, techniciens et personnel de maintenance
- Toute personne devant acquérir ou renouveler son habilitation électrique
- Personnes en situation de handicap, ayant une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** ou nécessitant un accompagnement spécifique

3. Modalités d'accès et adaptations possibles

Nous adaptons les formations selon les besoins spécifiques :

- **Supports pédagogiques adaptés** : documents imprimés en gros caractères, supports numériques, audio ou vidéo
- **Aménagement du rythme de formation** : pauses supplémentaires, fractionnement des modules
- **Accompagnement individuel** : formateur référent disponible pour suivi personnalisé
- **Accessibilité des locaux** : accès PMR, ascenseurs, toilettes adaptées, places de stationnement
- **Outils et matériels adaptés** : postes de travail sécurisés et adaptés aux limitations motrices ou sensorielles

4. Processus pour les demandes spécifiques

1. La personne intéressée ou son représentant contacte notre **réfèrent handicap** avant l'inscription.
2. Un **entretien individualisé** permet de définir les adaptations nécessaires.
3. Un **plan d'accompagnement** est proposé pour assurer la participation dans des conditions optimales.

Réfèrent handicap :

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY
JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026

- Nom : Geronimi Jean-rené
- Téléphone : 06 80 51 82 67
- Email : contact@jr2f-prevention.fr

5. Engagement Qualiopi

- Chaque formation est planifiée et adaptée conformément aux **indicateurs Qualiopi sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap**.
- Nous assurons le **suivi et l'évaluation des adaptations mises en place** afin de garantir l'efficacité pédagogique pour tous les participants.

6. Contact

Pour toute demande spécifique liée au handicap ou pour obtenir plus d'informations sur l'accessibilité :

 06 80 51 82 67

 contact@jr2f-prevention.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de formation en habilitations électriques

Article 1 – Objet et champ d’application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l’ensemble des prestations de formation proposées par **JR2F-PREVENTION**, organisme de formation professionnelle spécialisé dans les habilitations électriques.

Toute inscription ou commande implique l’adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document.

Article 2 – Formalisation de la commande

La commande d’une action de formation devient définitive à réception par **JR2F PREVENTION** :

- d’un devis ou d’une convention de formation dûment complété(e), signé(e) et validé(e),
- ou de tout autre document contractuel équivalent.

Lorsque la formation fait l’objet d’une prise en charge par un organisme financeur (OPCO), le client s’engage à transmettre l’ensemble des informations nécessaires au montage du dossier.

Pour les clients particuliers, un **délai légal de rétractation de 14 jours** s’applique conformément aux dispositions du Code de la consommation.

Article 3 – Confirmation et informations pratiques

Après validation de la commande, l’organisme adresse au client une confirmation précisant les modalités de la formation (dates, lieu, horaires, organisation).

Il appartient au client de transmettre ces informations aux stagiaires concernés.

Article 4 – Modification, annulation et interruption de formation

4.1 Annulation ou report à l’initiative du client

Toute demande d’annulation ou de report doit être formulée **par écrit** (courrier ou e-mail).

Aucune demande verbale ne pourra être prise en compte.

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY
JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026

Les frais applicables sont les suivants :

- Annulation entre **15 et 6 jours ouvrés** avant le début de la formation : **facturation de 50 %**
- Annulation ou report **5 jours ouvrés ou moins** avant le début : **facturation de 100 %**
- Abandon ou interruption en cours de formation : **facturation intégrale**

Ces frais ne peuvent en aucun cas être imputés sur les obligations légales de formation ni faire l'objet d'un financement public ou mutualisé.

4.2 Annulation à l'initiative de l'organisme

JR2F PREVENTION se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session de formation en cas de force majeure ou d'effectif insuffisant, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Article 5 – Règlement intérieur et discipline

Chaque stagiaire est tenu de respecter le **règlement intérieur applicable aux formations**, remis ou mis à disposition avant l'entrée en formation.

Conformément au Code du travail, ce règlement s'applique y compris lorsque la formation est réalisée dans des locaux extérieurs.

Article 6 – Supports pédagogiques et confidentialité

Les documents pédagogiques remis aux stagiaires sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation sans autorisation écrite préalable est interdite.

L'organisme et ses intervenants sont soumis à une obligation stricte de confidentialité concernant les informations portées à leur connaissance dans le cadre des formations.

Article 7 – Recours à des intervenants extérieurs

L'organisme se réserve la possibilité de faire appel à des formateurs ou prestataires externes disposant des compétences nécessaires à la réalisation des actions de formation.

Le client accepte que les informations strictement nécessaires à l'exécution de la prestation puissent être transmises à ces intervenants.

Article 8 – Sécurité et prévention des risques

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY
JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026

Dans le cadre des formations réalisées en entreprise (intra), le client s'engage à fournir, avant le démarrage de la formation, les documents relatifs à l'évaluation des risques et à la sécurité du site.

À défaut de transmission dans les délais requis, la formation sera réputée se dérouler sous la responsabilité du client.

Article 9 – Équipements de protection individuelle

Certaines formations nécessitent le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI).

L'accès à la formation pourra être refusé à tout stagiaire ne disposant pas des équipements requis, sans possibilité de remboursement.

Article 10 – Prix

Les tarifs sont exprimés en euros **hors taxes**, la TVA étant appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

Les prix peuvent être ajustés en fonction :

- des conditions de réalisation,
- des contraintes spécifiques du site,
- ou de toute évolution réglementaire impactant le contenu ou la durée des formations.

Article 11 – Facturation

- Toute formation commencée est due dans son intégralité.
- La facture est émise à l'issue de la prestation et adressée au client ou, le cas échéant, à l'organisme financeur désigné.

Article 12 – Modalités de paiement

- Le règlement s'effectue par virement bancaire ou tout autre moyen accepté par l'organisme.
- Le paiement est exigible à réception de facture, sans escompte pour paiement anticipé.
- En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées conformément aux dispositions légales en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

Article 13 – Droit applicable et règlement des litiges

- Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.
- Toute réclamation peut être adressée par écrit à l'organisme de formation :
contact@jr2f-prevention.fr
- Une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.
- En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.
À défaut d'accord, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

EI Mr GERONIMI JEAN-RENE – 4 Square Raynouard 78150 LE CHESNAY

JR2F PREVENTION

Tel : 0680518267 contact@jr2f-prevention.fr – www.jr2f-prevention.fr

SIREN – 807433214 RCS Versailles

Document actualisé le 08/01/2026